

## Mentions des textes qui régissent l'enquête publique

<b>Code</b>	<b>Référence</b>
Code de l'urbanisme	Dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes. Soumet le PEB à enquête publique. <b>Article L.147-3.</b>
Code de l'environnement	Champs d'application et objet de l'enquête publique. <b>Articles L.123-1 à L.123-19.</b>
Code de l'environnement	Procédure et déroulement de l'enquête publique. <b>Articles R.123-1 à R.123-27</b>
Code de l'environnement	Plan d'exposition au bruit. <b>Articles L571-11 et R.571-58 à R.571-65.</b>